

Avis important

Les inscriptions au stage **DOIVENT** être présentées

AVANT le début du placement en milieu de travail

pour l'obtention de l'assurance d'indemnisation

des accidents du travail.

**À remarquer que les formulaires et les instructions peuvent être
téléchargés à partir de notre site Web :**

www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/ate/index.html

